

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

Envoyé en préfecture le 17/03/2020
Reçu en préfecture le 17/03/2020
Affiché le 17/03/2020
ID : 073-217303049-20200302-2020_02_16-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 2 mars à 18h00

DELIBERATION N° 2020.02.16

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ISERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc BAUER, Maire.

Présents : M. Marc BAUER, M. Gérard MATTIS, Mme Emmanuelle VAUDEY, M. Michel BOBBI, Mme Audrey NALIN, M. Sébastien FRISON, Mme Florence COSTERG, Denise BONNEVIE, M. Didier BONNEVIE, M. Jean Charles BORASO, Mme Jane GRIFFITHS, Mme Marie Laure MATTIS, M. Nicolas MORIANO, Mme Corinne REVERSADE, Mme Dominique MAIRE, M. Patrick MARTIN Mme Véronique PESENTI GROS

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

Absents : M. Pascal NARBONI, M. Philippe BOREL (procuration à M. Nicolas MORIANO)

Secrétaire de séance : Mme Jane GRIFFITHS

La convocation a été envoyée le 25 février 2020
La convocation a été affichée le 25 février 2020

**OBJET : Adoption Budget primitif 2020 – Budget annexe
« Equipements culturels et sportifs »**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU la Loi n° 270746 de finances du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Equipements Culturels et Sportifs ;

VU les documents comptables joints en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Sébastien FRISON, adjoint au Maire délégué aux finances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte le budget primitif 2020 pour le budget annexe Equipements Culturels et Sportifs, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE EXPLOITATION	2 818 554,00	2 818 554,00
REPORT RESULTAT N-1		-
TOTAL	2 818 554,00	2 818 554,00
	DEPENSES	RECETTES
VOTE INVESTISSEMENT	1 848 014,00	2 497 088,66
REPORTS RAR N-1	72 997,05	
REPORT RESULTAT N-1	575 958,04	
TOTAL	2 496 969,09	2 497 088,66

PRECISE que le budget primitif 2020 pour le budget annexe Equipements Culturels et Sportifs a été établi et voté par nature.

VOTE : 15 POUR

3 CONTRE

(Mmes PESENTI GROS et MAIRE,
M. MARTIN)

0 ABSTENTION

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc BAUER



Pour le Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général des Services
Emmanuel CORDIVAL

PJ

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.